


PROJET DE LOI  
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO  
A L'UNION AFRICAINE DES TELECOMMUNICATIONS  
CREEE LE 07 DECEMBRE 1999

-----  
Adopté par le Gouvernement  
-----

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée l'adhésion du Togo à l'Union africaine des télécommunications (UAT) créée le 07 décembre 1999 au CAP (Afrique du Sud).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 18 avril 2023

  
Victoire S. TOMEGA-DOGBE